

# LES TATTES

INCENDIE ET AUTRES CAUCHEMARS



Photo couverture : Genève mai 1988. foyer pour saisonniers.INTERFOTO

LES TATTES  
INCENDIE ET AUTRES CAUCHEMARS



## PRÉFACE

Dans la nuit du 16 au 17 novembre 2014, un incendie se déclare au foyer des Tattes\*, plus grand lieu d'hébergement cantonal de requérant-e-s d'asile de Suisse (à l'époque plus de 600 personnes). Fikre Seghid, un Érythréen de 29 ans, meurt par intoxication et des dizaines d'habitants sont gravement blessés. Nombre d'entre eux souffriront à vie des séquelles de cet incendie, notamment parmi ceux qui, pris au piège par le feu, ont été contraints de sauter des fenêtres du bâtiment. Aujourd'hui, on ne s'explique toujours pas l'arrivée tardive des pompiers et la condamnation de certaines issues de secours...

Dans les récits de cinq habitants du foyer des Tattes que rassemble cet ouvrage se manifestent plusieurs formes de la violence d'État envers les personnes en exil. Ces témoignages mettent en exergue la ségrégation par la distinction des permis, les logements insalubres gérés par des agents de sécurité privée, une aide sociale et une prise en charge médicale au rabais, une déconsidération totale des personnes, de leur parole et de leurs projets. Vous y lirez la dés-intégration d'êtres humains qui tentent de s'en sortir malgré tout par leurs propres moyens, les atteintes permanentes à leur santé psychique, leurs conditions de vie quasi carcérales et le harcèlement permanent d'une police raciste.

Du côté des autorités, c'est le cynisme qui domine. Pour le conseiller d'État Mauro Poggia, s'ils ont sauté des fenêtres pour échapper aux flammes, c'est que « beaucoup de résidents viennent de pays où l'on n'a pas l'habitude d'être secouru. » (TdG, 21.02.2015), et non la conséquence d'issues de secours fermées et dont même les pompiers n'avaient pas les clés, ni des ordres des agents de sécurité qui, malgré le danger, ordonnaient aux habitants de rester à l'intérieur. Lorsqu'au printemps 2017 une expertise indépendante met en cause l'État dans cette tragédie, le même conseiller affirme que « [...] tous les hébergements collectifs impliquent un risque. Surtout dans un tel contexte propice aux conflits interpersonnels. » (TdG, 28.04.2017) Ce contexte - surpopulation, précarisation, menace permanente d'enfermement et de renvoi – c'est les conditions de vie imposées par l'État et ses institutions à celles et ceux qui espéraient un refuge. Mais lorsqu'il est

évoqué par les autorités, ce n'est que pour mieux renvoyer la responsabilité des morts qu'il engendre à d'obscènes arguments culturalistes ou aux individu.e.s qui le subissent.

L'incendie du foyer des Tattes et ses suites sont exemplaires de la violence qui s'abat de façon systémique sur des personnes dont le seul crime est d'être à la recherche d'un lieu qui leur permette de mieux vivre – ou simplement de vivre. La lenteur avec laquelle l'appareil judiciaire traite cette affaire est également l'expression de son mépris pour les victimes. Cinq ans après les faits, l'instruction n'est toujours pas terminée, les procureurs semblent laisser l'affaire s'enliser, les victimes n'ont toujours pas reçu l'ombre d'une reconnaissance, encore moins d'un dédommagement. En revanche, les expulsions ont poursuivi leur rythme et de nombreux rescapés de l'incendie ont été renvoyés.

Depuis 2014, rien n'a changé pour les personnes qui tentent de se réfugier en Suisse. Ou alors vers le pire : centres fermés et procédures accélérées. Elles sont de plus en plus nombreuses à renoncer à la procédure d'asile, comprenant que cette dernière n'est plus qu'une machine administrative à broyer des vies. Le foyer des Tattes se vide peu à peu car le nombre de demandes d'asile se réduit chaque année. Les autorités suisses profitent volontairement de la fermeture militarisée des routes qui mènent à l'Europe, et des nombreuses morts qu'elle provoque.

Les textes réunis dans cette brochure résonnent comme un cri de révolte, un appel à poursuivre les luttes contre un système déshumanisant et meurtrier engendré par les états capitalistes et leur économie coloniale. Ils cherchent avant tout à rendre publiques des réalités cauchemardesques que les autorités s'évertuent à invisibiliser. Ils réclament justice, non seulement pour les victimes de ce terrible incendie, mais également pour toutes les personnes qui subissent quotidiennement la violence d'un État et de ses institutions qui leur dénie le droit d'être ici. Ce système doit tomber, il a déjà fait trop de morts.

## UN HUMAIN NE DEVRAIT PAS VIVRE ÇA, MAIS NOUS, NOUS AVONS DÛ Y SURVIVRE

Ça s'est passé comme ça. Le 16 novembre 2014, je dormais au foyer des Tattes\* au troisième étage. Vers minuit, mon camarade de chambre me réveille et me dit qu'il y a le feu dans le bâtiment. Notre bâtiment brûlait. Je dormais, je me suis levé et je suis sorti dans le couloir. Il y avait beaucoup de fumée. Sur le coup, je ne savais pas quoi faire. Vous savez comment c'est quand on est tiré de son sommeil. Je suis vite retourné dans ma chambre, je me suis habillé et je suis ressorti. Je voulais prendre la porte de secours, mais elle était bloquée. L'immeuble était tellement enfumé qu'on ne voyait rien. Vous imaginez bien, j'ai essayé de trouver un moyen de fuir. La fenêtre de ma chambre était aussi bloquée avec du fer. Alors, je suis allé aux toilettes et j'ai ouvert la fenêtre, qui était placée bien plus haut sur la façade que celle de ma chambre. Voilà où j'en étais, accroché à la fenêtre, appelant à l'aide. J'ai demandé à des habitants du foyer qui pleuraient en bas d'apporter des matelas des autres bâtiments et de les poser sur le sol pour que nous puissions atterrir dessus. Mais personne ne pouvait agir, tout le monde criait, pleurait.

Quelque part, je me suis dit qu'il fallait que je me sauve par moi-même. J'ai essayé de descendre, suspendu à la fenêtre. Je n'ai pas vu celui qui arrivait derrière moi, qui a cru que j'avais déjà sauté. Il a aussi voulu sortir par la fenêtre et m'a écrasé la main avec son pied. J'ai retiré ma main à cause de la douleur. C'est comme ça que je suis tombé du troisième étage. Après ma chute, j'ai perdu connaissance. Jusqu'au lendemain matin, je n'ai aucune idée de ce qui s'est passé. À l'hôpital, j'ai demandé aux infirmiers ce que je faisais là. Ils m'ont répondu qu'il y avait eu un accident. Je n'y croyais pas... J'étais perdu, totalement confus. Je ne sais pas s'ils m'ont fait une injection ou autre chose. Je me suis rendormi. Le soir, quand je me suis réveillé, j'ai à nouveau demandé ce qui m'avait conduit à l'hôpital. J'ai fini par reprendre mes esprits et j'ai compris que j'avais fait une chute du troisième étage du foyer des Tattes. Vous vous rendez compte ?

Quand nous étions à l'hôpital, les gens de l'Hospice\* n'ont rien fait pour nous. Ils ne sont pas venus nous rendre visite, encore moins nous dire qu'ils étaient désolés.

Je suis resté à l'hôpital pendant cinq jours, je n'arrivais pas à me remettre. Je n'arrivais même pas à marcher. Mais ils nous ont jetés dehors. Si j'avais été chez moi ou ailleurs en Afrique, on aurait pris soin de nous entre deux semaines et un mois. Ici en Suisse, l'hôpital m'a mis dehors après cinq jours. On m'a relogé dans un autre foyer de l'Hospice. Dans une chambre avec un gars dont je n'ai jamais su s'il était fou, mais qui ne me laissait pas me reposer. Quand je voulais dormir, me retrouver ou me ressourcer, il m'en empêchait avec un nouveau problème. Impossible de me reposer. J'en ai parlé, je me suis plaint, j'ai demandé de l'aide, mais rien n'a bougé. Et un jour, ils ont décidé de me replacer au foyer des Tattes. Mais pas dans le même bâtiment. Je ne pouvais plus habiter dans ce lieu. Je faisais encore des cauchemars de l'incendie. Je leur ai demandé : « Comment est-ce possible pour moi de retourner là-bas ? »

L'Hospice ne m'a pas laissé le choix. C'est difficile d'imaginer la manière dont ils conçoivent l'hébergement. « Un humain ne devrait pas vivre ça, mais nous, nous avons dû y survivre. » Après une semaine, alors que nous étions souffrants et donc en incapacité de travailler à ce moment-là, ils nous demandaient déjà de nettoyer la cuisine, les couloirs, etc. Moi-même, je ne pouvais pas marcher, j'étais encore alité et je prenais plusieurs médicaments. Malgré ça, ils nous ordonnaient de le faire. J'ai refusé.

Je vivais toujours aux Tattes quand, deux ou trois mois après, la police est venue pour me renvoyer en Espagne. J'avais mes « empreintes » là-bas... Ça faisait trois mois que je ne pouvais pas sortir du lit, et ils sont venus me chercher pour m'expulser, vous vous rendez compte ? Je leur ai dit que je n'irais pas : « Ce qui m'est arrivé s'est passé à Genève, pas en Espagne. Je n'ai personne là-bas pour veiller sur moi. Je dois rester ici pour recevoir le traitement dont j'ai besoin. Quand je serai rétabli, peut-être que je pourrai retourner en Espagne. » Ils m'ont répondu que ce n'était pas moi qui décidais. Mais j'ai maintenu : « Vos décisions vous appartiennent. Pour ma part, je ne partirai pas aujourd'hui. » C'était le 26 mars 2015 au matin. Ils m'ont



conduit à l'aéroport, dans une cellule. Sur place, ils ont fait venir un médecin qui devait m'escorter jusqu'à Madrid. Je leur ai répété que je n'irais nulle part : « Ce médecin n'est pas le mien. Je veux le médecin qui me suit depuis mon accident. Et de toute façon, je ne pars pas. »

Je ne savais pas qu'au même moment un groupe de personnes solidaires manifestait contre mon expulsion et réclamait ma libération. Peu avant le décollage, la police a appris que ce groupe perturbait l'aéroport. Ils sont revenus : « Puisque tu refuses de retourner en Espagne, on te ramène au poste de police. » Au poste de la Jonction, ils m'ont dit que j'allais rencontrer le procureur. Dans la soirée, il est venu : « Vous n'allez pas en Espagne ? » J'ai répondu que je n'étais pas en état d'y aller, et il m'a placé en détention. La police m'a fait monter dans un fourgon et m'a conduit à la Favra\*. Des personnes me soutenaient chaque jour depuis dehors. Elles criaient mon nom, je parlais avec elles de la fenêtre de la prison ; je m'en souviens encore.

Ensuite, je ne sais pas comment ça s'est négocié. Je crois que mon avocat s'est rendu au poste de police pour discuter. Un matin tôt, une médecin psychiatre est venue à la Favra. Elle m'a dit qu'elle allait m'aider, qu'elle allait m'envoyer quelque part. Je lui ai demandé où. Elle a répondu que c'était proche de la Favra, que ça s'appelait Curabilis\*. J'y suis resté cinq jours. Elle m'a prescrit des médicaments. Je savais que je ne les prendrais pas. On me donnait des comprimés et je dois avouer que je les jetais dans les toilettes. En fait, je me doutais que ce n'était peut-être pas ce dont j'avais besoin. Un matin, à 5 h, on m'a fait une prise de sang et dans l'après-midi, la psychiatre est revenue et m'a demandé :

- Vous ne prenez pas les médicaments qu'on vous prescrit ?

- Si, je les prends ! ai-je répondu.

- Cela n'apparaît pas dans vos analyses !

- Madame, vous avez des enfants ?

- Oui...

- Et bien, donnez-les-leur ! Je ne prendrai pas ces médicaments !

Elle est partie. Le lendemain, la discussion a continué. Je l'ai questionnée :

- Vous savez que je ne suis pas fou ?

- Oui.

- Alors, laissez-moi sortir. Je n'en peux plus de cet endroit. Je n'ai rien à faire ici ! Je me suis rendu compte que c'est un hôpital psychiatrique. Je n'ai pas de problème psychiatrique, j'ai juste eu un grave accident. Cela ne fait pas de moi un fou...

- Alors, je vais prendre contact avec votre avocat, a-t-elle répondu.

- En tout cas, je ne resterai pas deux jours de plus ici. Libérez-moi. Soit je vais à Genève, soit je retourne en Espagne. Je n'en peux plus d'être ici.

- Je vais prendre contact avec votre avocat.

- Ça, c'est votre affaire, ai-je conclu.

Deux jours plus tard, j'étais libre. On m'a emmené à la Favra récupérer mes affaires. Et je suis parti.

En septembre 2015, j'ai décidé de me rendre en Espagne par mes propres moyens. Depuis l'Espagne, j'appelais mon avocat pour avoir des nouvelles de l'enquête sur l'incendie de 2014. Les conséquences de cet incendie sur mon corps ne me permettaient plus de travailler. L'avocat m'assurait que tout allait bien, que la procédure suivait son cours. Il m'a dit de rappeler dans une année, le temps que l'affaire se termine...

Alors en 2016, je l'appelle et il me dit :

- Rien n'est terminé, la procédure continue et il va falloir attendre encore une année.

En 2017, je l'appelle et il me dit :

- Rien n'est terminé, la procédure continue et il va falloir attendre encore une année.

En 2018, je l'appelle et je lui dis que je rentre à Genève :

- Ici, en Espagne, je n'ai pas les moyens de me faire soigner, ni même de me loger et de me nourrir.

En mars, je suis revenu et mon avocat m'a conseillé de reprendre la voie de l'asile. Je ne voulais plus rien avoir à faire avec l'asile. Je préférais vivre sans et j'ai cherché du travail. Des personnes m'ont donné de l'argent pour manger. D'ailleurs, une de ces personnes m'aidait depuis l'accident. Quand j'étais en Espagne, elle m'a envoyé de l'argent. Je ne pourrai jamais oublier ce qu'elle a fait pour moi !

Un dimanche d'octobre, avec un ami, nous voulions aller à Nyon pour jouer au foot. Depuis Genève, ça prend quinze minutes en train. Nous n'avons pas vu les policiers monter. Alors que le train partait, ils se sont dirigés directement vers nous. Ils nous ont demandé nos papiers. Mon pote leur a donné celui qu'il avait. Et moi, j'ai donné le papier de l'hôpital. Un des flics a fait un appel pour contrôler et entre-temps, on a atteint Coppet. Nous leur avons dit que nous allions à Nyon.

Mais le flic a dit :

- Vous venez avec nous jusqu'à Lausanne.

- Non, ai-je répondu. Nous allons à Nyon. Si vous vouliez qu'on change de destination, vous auriez dû le faire savoir avant pour qu'on puisse en discuter.

- C'est moi qui décide.

Je me suis exclamé :

- Es-tu Dieu pour décider pour moi ? Pourquoi déciderais-tu ? Tu n'es pas mon Dieu !

À Nyon, le train s'est arrêté et les portes se sont ouvertes. Je ne voulais pas les suivre à Lausanne. Je suis descendu, calme, sans colère. Je leur ai dit qu'ils pouvaient me contrôler là. Les deux flics m'ont menotté avec violence et m'ont poussé dans le train. Au poste de Lausanne, mon ami a pu partir parce qu'il avait un permis de séjour portugais. Je leur ai demandé ce qui allait se passer pour moi. Ils ont répondu qu'ils n'en savaient rien, qu'ils devaient faire ce qu'ils avaient à faire, mais qu'ils m'enverraient à Genève.

J'ai donc dormi au poste ce dimanche-là.

Le lundi matin, ils m'ont ramené à Genève. Quand ils m'ont remis à la police, un des policiers m'a reconnu : - Haziz ! Je croyais que tu étais en Espagne ! Pourquoi tu es revenu ?

- Je suis revenu en mars. Je n'avais rien là-bas.

- Genève ou l'Espagne, c'est la même chose...

- Oui, mais là-bas je n'avais rien. Je devais revenir.

Alors, un autre flic est intervenu, et tu sais ce qu'il m'a dit ?

- La dernière fois en 2015, tu nous as échappé quand on voulait te renvoyer en Espagne. Cette fois, on va t'attacher et te renvoyer au Nigéria.

- Je ne viens pas du Nigéria, mais du Tchad! Pourquoi vous voulez m'envoyer au Nigéria? Peut-être parce que vous faites du business avec le Nigéria ou alors parce que vous avez des relations avec des Nigériens. Moi, je suis Tchadien. Contactez l'ambassade du Tchad.

- Non, on va t'expulser au Nigéria!

Le soir, mon avocat est venu et j'ai été auditionné par le procureur qui a décidé que j'allais passer six mois en prison et ensuite être renvoyé au Nigéria. Je ne voulais pas signer les papiers, mais mon avocat a dit que je devais le faire, qu'ils allaient prendre en compte chacun de mes actes dans le jugement. J'ai signé les papiers et le procureur les a emportés.

Je me suis à nouveau retrouvé en prison. D'abord à la Favra, puis à Frambois\* où un groupe de personnes attendaient d'être renvoyées en Afrique.

Deux jours plus tard, j'ai été présenté au tribunal. Je leur ai dit que j'avais des séquelles dues à ce qui m'était arrivé ici. J'étais encore malade. J'avais mal, à la tête, à la nuque, au dos. Si la décision de l'Office cantonal de la population et des migrations\*, de la Suisse, était de me renvoyer en Afrique, ils devaient me donner de l'argent pour que je puisse continuer mon traitement et être suivi médicalement là-bas. À la fin, le juge a dit : « Nous allons transmettre la décision à votre avocat. » Ils m'ont remis dans un fourgon, direction la prison. Le soir, des amis m'ont appelé et m'ont informé que le juge avait prononcé ma détention pour six mois ainsi que mon renvoi.

Je n'avais pas peur de retourner en Afrique. C'est la terre de mes ancêtres. Non, je n'ai pas peur. S'ils organisent le suivi pour moi, j'accepte de rentrer, car je ne suis pas une personne qui se jette du troisième étage lorsqu'on lui dit qu'elle doit retourner en Afrique. Je serais heureux de rentrer parce que c'est ma terre et celle de mon père. Je ne renierai jamais l'Afrique.

Mon avocat a appelé. Il allait faire opposition au jugement. J'étais d'accord. Qu'il fasse au mieux. Je suis resté un mois en détention à Frambois.

Un matin, je me suis réveillé, il était 9 h et un assistant social est venu :

- Tu es libre maintenant !
- Ah !! Je suis libre ? Il n'est plus question d'Afrique ?
- Demande à ton avocat.

Ils m'ont conduit au poste de la Jonction. Le procureur est revenu. Le flic, qui avait menacé de m'attacher et de me mettre dans un avion, était là et me regardait. Je l'ai interpellé : « Donne-moi de l'eau, je suis de retour ! » Il est allé me chercher de l'eau. Il était surpris. Le procureur m'a apporté un plan de la ville pour me montrer les limites de la commune de Genève. J'avais l'interdiction d'en sortir, mais je devais faire tamponner mon papier à l'OCPM\*, dans la commune du Grand-Lancy, deux fois par semaine le lundi et le vendredi... J'ai dit : « Les gars ! C'est une autre prison d'être enfermé dans la ville de Genève. » Je devais communiquer cette décision à mon avocat, qui pouvait faire appel. Ils ont ouvert les portes et ils m'ont libéré. Dehors, des amis m'attendaient. Ils m'ont accueilli chaleureusement et emmené chez eux.

Le jour suivant, mon avocat a fait appel. Nous sommes repassés au tribunal pour casser cette interdiction de quitter Genève. Je voulais pouvoir en sortir, parce que je joue au foot dans un petit club à Nyon et que j'ai des amis qui vivent à Vernier, aux Palettes et ailleurs dans le canton. En plus, aller à Bandol\* tamponner mon papier deux fois par semaine perturbait mes leçons de français. Une policière a témoigné et a menti, comme d'habitude. Pour finir, le juge a dit qu'il enverrait la décision à mon avocat. Le jour suivant, on avait gagné ! Je pouvais me déplacer partout. Mais en réalité, je dois toujours faire attention car je n'ai pas un papier normal qui me permet de sortir du canton pour le moment. C'est là où on en est maintenant. C'est comme ça que ça se passe.

HAZIZ, NOVEMBRE 2018

## LE JOUR OÙ JE SUIS ARRIVÉ, J'AI PRESQUE PLEURÉ

Quand je suis entré aux Tattes\*, c'était tellement sale. Tellement, tellement sale. Les toilettes étaient sales, les douches étaient sales. Les chambres étaient dégueulasses. Je peux montrer des photos. C'était immonde. L'Hospice\* avait demandé aux responsables d'organiser le nettoyage, mais ils ne le faisaient pas. Par exemple, les toilettes étaient souvent bouchées. Ça puait jusque dans le couloir. Et malgré nos réclamations, rien ne changeait. Des habitants ont été à la Mairie de Vernier pour en parler. Mais à la Mairie, ils ont répondu : « Ce n'est pas avec nous, mais avec l'Hospice général qu'il faut discuter. » Il y avait aussi une sorte de moustique dans toutes les toilettes du foyer. Les moustiques transmettent des maladies. À cause de cela, il y avait tout le temps des personnes malades !

Vous ne pouviez pas dormir là-bas. J'ai un ami, après deux nuits au Tattes, il a eu des boutons, beaucoup de boutons. Je l'ai amené à l'hôpital et un médecin lui a demandé ce qu'il y avait dans sa chambre. Le médecin a expliqué que ces boutons provenaient d'une bête qui peut bouger, qui reste dans les matelas, qui mange le sang et qui a six pattes. J'ai dit cela aux Tattes, mais ils n'ont rien fait.

Pourquoi c'était dégueulasse ? Parce que quatre cents personnes habitaient là. Les assistants sociaux auraient dû organiser le nettoyage. Moi, si on m'avait autorisé, j'aurais su l'organiser. L'Hospice donnait de l'argent à ceux censés nettoyer, mais personne ne se préoccupait ensuite de savoir si cela avait été fait. En 2014, les personnes qui n'avaient pas le droit de travailler recevaient l'aide d'urgence\* ; en nettoyant le foyer, elles recevaient un peu d'argent en plus. Certaines gagnaient cet argent, mais ne nettoyaient pas. Pourquoi ? Parce que l'OCP\* leur indiquait : « Vous allez partir, vous avez encore deux semaines ici et après vous devrez rentrer dans votre pays. Vous ne pouvez pas rester en Suisse. »

## ATTEINTE AUX FONCTIONS VITALES

Les personnes recevant l'aide d'urgence disaient qu'elles n'avaient pas assez à manger. La nourriture distribuée était parfois périmée! Dans les barquettes, c'était parfois vraiment dégoûtant! Ceux qui n'avaient pas le choix les mangeaient. Mais moi, à ce moment-là, je préparais mes propres plats parce que je travaillais et que j'avais un peu d'argent. Dans la cuisine, huit habitants pouvaient réchauffer leur nourriture en même temps et c'était bien, même si elles n'étaient pas nettoyées non plus.

Dans mon bâtiment, il y avait trois étages. Sur un étage, il y avait six chambres de quatre personnes et deux toilettes. Vingt-quatre personnes pour deux toilettes ! Des fois, des gens criaient : « J'ai besoin d'aller aux toilettes ! J'ai besoin d'aller aux toilettes ! » Ils couraient à d'autres étages chercher des toilettes libres. Nous partagions également une douche pour vingt-quatre. Quatre personnes dans une petite chambre, c'était tellement difficile à vivre. Les armoires étaient si petites qu'on ne pouvait pas y mettre tous nos habits. Alors je déposais des habits chez un ami et quand j'en avais besoin, je devais aller chez lui. À quatre là-dedans, c'était comme un élevage de poulets empilés les uns sur les autres. Le jour où je suis arrivé, j'ai presque pleuré et je me suis demandé : qu'est-ce que je vais faire ?

Le sommeil, c'était aussi difficile. Quand je travaillais, je pouvais demander une ou deux fois aux personnes qui partageaient ma chambre de parler moins fort. Mais je ne pouvais pas le faire tout le temps. J'avais besoin de me coucher tôt afin de me réveiller tôt pour le travail. Le matin, je partais à 4 h, quand les autres dormaient. Un de mes camarades de chambre se levait aussi à 4 h 30 du matin pour aller bosser. Mais les autres dans la chambre ne comprenaient pas. Quand nous leur demandions de faire moins de bruit, ils parlaient encore plus fort. De toute façon, ils n'auraient pas pu aller discuter ailleurs. Il y avait bien un espace commun en bas de l'immeuble, mais des gens y criaient, y buvaient de l'alcool ou s'y bagarraient.

## SECURITAS\*, DROGUES ET VIOLENCES

Une fois, vers 2 h du matin, un homme a commencé à crier. Il a pris un couteau et il a planté quelqu'un. Je suis sorti de ma chambre, ça hurlait. Un Protectas\* et des policiers ont immobilisé l'homme. C'était comme au cinéma. Et puis une autre fois, un homme a pris une grande télé pour en frapper un autre sur la tête. Il se passait tout le temps des choses violentes. Certains buvaient beaucoup d'alcool. Certains vendaient de la drogue dans les escaliers. Autour, il y avait des familles, des enfants qui avaient peur de rentrer à la maison. Moi aussi, au début j'avais peur, puis j'ai pris l'habitude. Un habitant m'a dit : « Moi, je ne veux pas vendre de ganja ou d'autres trucs. Mais je n'ai pas le choix. Je ne trouve pas de travail, parce qu'ils ne me donnent pas de permis N\* ou de permis B\*. C'est pour ça que je fais ce genre de travail. »

Une autre raison pour laquelle j'avais peur de rentrer dans le bâtiment, c'était qu'il fallait montrer et laisser son permis pour passer et aller dormir. Comme dans une prison.

Il faut dire que la plupart des gens qui vivaient aux Tattes avaient des papiers blancs\*. Il existait trois sortes de papiers blancs correspondant à trois statuts. Le premier permettait de recevoir un peu d'argent, environ dix francs par jour. Le deuxième permettait seulement de manger et de dormir au foyer. Et le troisième donnait l'ordre de quitter immédiatement la Suisse. Aux Tattes, on trouvait des personnes avec des papiers blancs, des permis N ou des permis F\*. Mais, les bâtiments I et F étaient réservés aux papiers blancs, avec des Protectas à l'entrée. Quand nous arrivions, ils prenaient notre papier blanc en échange de notre clé de chambre et quand nous sortions, nous devions leur rendre la clé pour le récupérer.

Pendant que j'étais aux Tattes, j'essayais d'en partir. Quand j'ai obtenu un permis F, j'ai demandé à la Ville de Genève un logement social. J'ai amené les documents nécessaires, mais ça n'a rien donné jusqu'à présent. Je les ai relancés tous les trois mois. J'ai aussi cherché de mon côté, mais je n'arrivais pas à trouver. C'est à cause de ce permis. Les régies disent qu'elles ne connaissent pas le permis F.



## APRÈS L'INCENDIE

Après l'incendie, les conditions aux Tattes ont un peu changé parce que des journalistes sont venus visiter les lieux. Ils ont dit : « Ah ! C'est comme ça ? Ah ! C'est comme ça ! ». Des avocats sont aussi venus et ont posé des questions. C'est pour cela que ça a changé. Avant, ça ne changeait pas. Les journalistes et les avocats ont voulu voir des photos et des vidéos d'avant. Grâce à ça, l'Hospice a commencé à faire quelque chose. Maintenant, le couloir est bien propre. Avant, si vous marchiez vite, vous risquiez de tomber, parce que ça glissait, jusque dans les escaliers. Ça a changé parce que des Suisses sont venus voir. L'Hospice a alors engagé une entreprise de nettoyage et les habitants chargés de nettoyer le font maintenant correctement. Pourtant, il faudrait démolir les toilettes, les remplacer et en faire plus.

Un autre problème important à régler, c'est le courrier. L'employé du foyer des Tattes ne transmet pas le courrier. Il nous parle mal et ne nous respecte pas. Il dit tout le temps : « Vous n'avez pas de courrier aujourd'hui. » Les gens attendent la réponse de l'Office des migrations\* à leur demande d'asile. Quand ce monsieur dit qu'ils n'ont pas de courrier, parfois les gens s'énervent. Parce qu'il répond sans même regarder : « Vous n'avez pas de courrier. » Nous sommes allés lui parler, lui dire que cette situation n'allait pas, que nous n'étions pas méchants et que les habitants attendaient tous une réponse de l'ODM\*. Bonne ou mauvaise réponse, ils l'attendent. C'est pour cela qu'ils viennent souvent réclamer leur courrier. Il a répondu qu'il connaissait tous les noms des habitants et qu'il n'avait donc pas besoin de vérifier chaque fois.

Il faut quand même dire qu'une fois, un courrier m'a été transmis avec une semaine de retard. J'avais reçu un recommandé que je devais récupérer à la poste. Ce monsieur a donné le récépissé à un Protectas qui me l'a transmis une semaine après. C'était déjà trop tard. Je connais aussi un homme qui a reçu une lettre de Berne pour un rendez-vous très important à l'ODM. Le Protectas ne lui a pas transmis. Il l'a gardée sur lui et est parti travailler ailleurs. Il l'a donnée quand il est revenu une semaine plus tard. L'homme a pleuré.

Le courrier de Berne, c'est tellement important. Il a demandé de l'aide à l'Hospice général. Il a eu la chance d'obtenir un autre rendez-vous à Berne. Des fois, c'est très difficile d'avoir à nouveau un rendez-vous.

MICHAEL, MARS 2015

## BEAUCOUP DE PERSONNES SE SONT CASSÉ DES OS

Quand je suis arrivé aux Tattes, ça m'a fait mal parce qu'avant, j'habitais dans un studio que je louais. J'avais un permis N\* et je travaillais. Un jour, l'OCP\* m'a dit : « Vous n'avez plus le droit de rester. Vous devez quitter la Suisse. » Parce que dans mon pays, les problèmes étaient soi-disant finis. Ils ont dit : « Vous devez rentrer. » Alors, j'ai perdu mon studio et ils m'ont envoyé au foyer des Tattes. Je n'avais plus qu'un papier blanc\* : une autorisation valable sept jours. Chaque semaine, je devais aller à l'OCP le faire tamponner. Pendant environ six mois, j'ai dû respecter cette loi. J'ai eu tellement mal.

Cette nuit-là, je m'étais endormi tôt car je devais travailler le lendemain matin. Alors que je dormais profondément, un voisin m'a secoué pour me réveiller avant de s'enfuir. J'ai pensé qu'il s'agissait d'une bagarre et je me suis rendormi. Puis, j'ai entendu des cris dans mon sommeil. J'ai demandé ce qu'il se passait. On m'a répondu qu'il y avait le feu. Le sol était tellement brûlant, à cause du feu à l'étage d'en dessous, que je suis monté sur la table. J'ai regardé par la fenêtre. Des gens tombaient. Ils sautaient. Un voisin m'a demandé un drap pour l'ajouter à ceux qu'il avait déjà attachés ensemble et descendre par la fenêtre ; mais il est tombé tout de suite. J'ai essayé de faire la même chose. J'ai pris quatre ou cinq draps et les ai accrochés au lit, mais je me suis retrouvé directement en bas, sur le sol. Les draps s'étaient décrochés. J'ai eu de la chance car avec la pluie, l'eau a amorti le choc, sinon je me serais cassé davantage d'os. Beaucoup de personnes se sont cassé des os.

Aux étages inférieurs, les habitants ne pouvaient pas non plus sortir du bâtiment. Les fenêtres avaient toutes été condamnées pour éviter que des personnes sans autorisation puissent entrer dans le foyer pour y dormir.

C'est un habitant qui a appelé en premier la police, même pas les Protectas\*.

Aujourd'hui, j'ai mal au dos, aux jambes, aux genoux et au coccyx. Je fais de la physiothérapie, mais je n'arrive plus à dormir car je ne peux plus me retourner dans le lit. Toutes les nuits, je me réveille vers 3 h. Je dors mal, pas comme avant. Si je reste tranquille, je crois que la douleur est partie, mais dès que je bouge, j'ai mal. Avant que je tombe, mon corps était fort et musclé.

Après ma chute, un ami m'a porté. Je n'avais pas perdu connaissance, mais j'étais sous le choc. J'avais peur. Je ne savais pas ce que je pourrais encore faire avec mon corps. Une ambulance m'a emmené à l'hôpital où j'ai passé plusieurs jours. Dès que j'ai pu marcher, ils m'ont renvoyé aux Tattes. Pendant plusieurs semaines, j'ai eu des béquilles qui me faisaient horriblement mal au dos. Maintenant, j'arrive à marcher, mais j'ai toujours mal au dos. On me dit que ce genre de douleur part difficilement. Mon corps est tellement triste à cause de cela. Mon patron me demande si je vais retourner au travail. Et je ne sais pas quoi faire.

Aux Tattes, on ne peut pas s'asseoir sur les toilettes, car ce sont des toilettes turques. Comme c'était très difficile pour moi de m'accroupir, parfois j'allais jusqu'au magasin IKEA pour utiliser leurs toilettes. Après j'ai changé de bâtiment ; nous étions deux par chambre, au rez-de-chaussée. Mais moins d'un mois après l'accident, on m'a dit que je devais retourner dans le bâtiment I, celui où j'habitais avant l'incendie. Je n'étais pas d'accord. On m'a donné un délai de quinze jours : soit je retournais là-bas, soit ils m'envoyaient dans un foyer où je ne voulais pas vivre. Je demandais juste une chambre au rez-de-chaussée pour ne pas avoir à monter les escaliers, mais ils ont refusé parce qu'elles étaient réservées aux familles.

Dans ma chambre au Tattes, j'avais seulement mon ordinateur, des haut-parleurs et un lecteur CD. J'avais laissé la majorité de mes affaires chez des amis car il n'y avait pas de place au foyer. Après ma chute, j'ai été emmené à l'hôpital et ils ont jeté tout ce qu'il y avait dans ma chambre, à part mes habits. L'ordinateur, les haut-parleurs et le lecteur CD valaient 1'000.-. J'ai donné les factures originales à la réception de l'Hospice général, mais je n'ai pas reçu de récépissé. Ils ont perdu ces originaux. Eux disent que c'est moi, mais je suis sûr de les avoir donnés. C'est pourquoi je refuse leurs 250.- de dédommagement. J'attends toujours d'être remboursé.

Il m'est arrivé un autre truc tellement triste. Quand on m'a hospitalisé à Nyon, je portais un collier d'une valeur d'environ 1'000.-, que j'avais reçu de ma tante, ainsi qu'une bague. À l'hôpital, on m'a mis sous morphine. On m'a enlevé mes bijoux pour faire des radios et les a mis dans un sac en plastique. Puis, on m'a transféré. Je pensais qu'on me rendrait mes bijoux. Dans la nouvelle chambre, on m'a apporté la bague et un papier à signer, sans le collier. Une infirmière m'a dit : « On ne l'a pas retrouvé. Signez ça et on va demander où il est. » J'avais confiance et j'ai signé. Mais mon collier a été perdu. Ils ont dit que l'infirmière l'avait déposé quelque part, mais qu'elle avait été débordée par toutes les personnes qui étaient arrivées aux Urgences cette nuit-là. Les blessés graves de l'incendie des Tattes avaient été envoyés à l'hôpital de Genève et les autres à Nyon, à Morges et à Lausanne. Moi, je n'arrivais pas à respirer et ils m'ont envoyé à Nyon. Avec l'incendie, j'ai donc perdu 1'000.- à l'hôpital de Nyon et 1'000.- dans ma chambre aux Tattes. On ne m'a rien remboursé. J'ai beaucoup perdu.

Mon médecin m'a dit que ça prendrait du temps pour que mon corps guérisse. À l'hôpital, ils m'ont prescrit environ un mois de convalescence. Mais après un mois, les douleurs ne partaient pas. Je n'arrivais pas à dormir à cause de ces douleurs. Je n'arrivais pas à dormir non plus à cause des cauchemars. Je rêvais que je tombais dans le feu ; des fois, j'étais à la fenêtre et je criais. Pendant de nombreuses nuits, ces images tournaient dans ma tête. Et encore maintenant. Ça me fait tellement mal. Quand je serai bien, j'aimerais travailler à nouveau. J'aime travailler. Si je reprends et que je suis bien, c'est tout bon. Mais sinon, qu'est-ce qui va se passer ? Est-ce que l'assurance va prendre

ça en charge ou pas ? Je m'occupe des stocks dans un magasin. C'est physique car je porte des marchandises. J'ai des photos de comment je travaillais avant l'incendie ; je travaillais bien. Je m'inquiète pour l'avenir. Mon médecin dit que je dois patienter et rester à la maison. Mais je vais reprendre le travail car j'ai peur de le perdre.

Je suis très content d'habiter à Genève. On m'a laissé venir y vivre parce que dans mon pays, il y a de graves problèmes. Beaucoup de personnes parlent avec moi depuis l'incendie. Une Genevoise m'a invité à manger chez elle. J'aime les rencontres. J'aime parler. Je cherche toujours des gens pour discuter, car je n'ai pas de famille ici. Je suis seul. Avant, personne ne venait parler avec moi, personne ne venait me chercher pour aller quelque part. J'ai cherché des amis, mais je n'en ai pas trouvé. Avant, je n'avais pas le temps pour discuter, parce que je travaillais tout le temps. Au foyer, je connais des gens. Un Tunisien m'a demandé pourquoi je restais dans le bâtiment et je lui ai répondu que c'était pour parler avec lui. Il a souri. Parfois, c'est bien !

Quand j'ai quitté mon pays, il y avait des conflits tels que je ne pouvais pas rester. Je suis venu demander l'asile il y a huit ans. Mais après quelques années, les autorités ont décidé que les gens de mon pays devaient quitter la Suisse. Mais comment retourner là-bas ? Un de mes compatriotes est rentré, il est en prison à présent. Un second s'est fait tuer. Entre-temps, nous avons à nouveau eu droit au permis F. En vérité, j'aimerais bien être dans mon pays, parce que ma famille vit là-bas. Mais j'ai vraiment peur qu'ils me mettent en prison moi aussi. Avant de venir ici, j'ai vu beaucoup de personnes mourir autour de moi. Quand j'étais petit, j'avais des problèmes dans ma tête à cause de ça. Si je retournais au pays, ça recommencerait. J'aimerais revoir ma famille, ça fait huit ans que je ne l'ai pas vue. Ma famille me demande : « Quand vas-tu venir ? »  
Je ne sais pas ce que je vais faire.

THARAN, MARS 2015

## MON MENTAL A COMMENCÉ À ÊTRE AFFECTÉ

(...) J'ai cherché toutes sortes de solutions pour retrouver ma liberté et vivre avec les miens. Mais on ne m'a pas laissé cette chance. Lorsque ma seule option, hormis la prison militaire, a été la fuite, je suis parti. Quand j'ai quitté le pays, ça a été dur, mais j'ai continué. Comme tout le monde, j'ai mis ma vie en danger en traversant la mer. Et je suis arrivé en Italie. Ensuite, mon but était de venir en Suisse parce que je savais que c'était le pays le plus sûr au monde ; le pays de la paix et de la dignité humaine. Si on voulait donner un exemple de pays associé à la paix, c'était la Suisse. Mais quand je suis arrivé ici, j'ai vu des gens qui vivaient dans un trou, dans un sous-sol. J'avais quitté mon pays pour ne pas finir en prison, au fond d'un trou... et, j'ai réalisé qu'ici, des gens vivaient sous terre. Pour moi, c'était un choc... En Suisse ?

Je me suis retrouvé dans un foyer, les Tattes\*, où j'ai vécu avec des gens - qu'on appelle sans-papiers, des clandestins ou des gens dont on dit qu'ils attendent leur départ. Il y en a de toute sorte : certains sont déjà résignés à cette vie et ont perdu espoir ; certains prennent des drogues et d'autres ne sont pas loin d'être des criminels. Je me demandais si j'étais vraiment arrivé en Suisse. Je me posais des questions.

À part un problème de peau que j'ai eu à cause des années passées à l'armée dans des conditions difficiles, j'étais en bonne santé. Je n'ai jamais eu à me plaindre d'aucun problème. Mais après mon arrivée, le temps passant, mon mental a commencé à être affecté, à force de voir tous ceux qui m'entourent, perdre espoir dans la vie, voir cette expression sur leurs visages. De l'optimisme, tu ne trouves aucune trace. Tu te demandes : est-ce que ça va ? Est-ce que je suis réveillé ? Est-ce que je suis à nouveau dans un cauchemar ?

Et puis, il y a eu cet incendie dans lequel un homme est mort. Quelqu'un qui gardait espoir de voir autre chose de la vie. Moi aussi, je continue d'espérer vivre un jour libre et dignement. Lui, sa vie s'est arrêtée dans ce foyer des Tattes. Suis-je toujours dans un songe ? Qu'est-ce qui se passe ? Autour de moi, les gens se plaignent de la

Suisse. Je me demande où je suis. Je vais mal. Un autre homme s'est fait égorger aux alentours des Tattes. Il a été oublié. On ne sait pas qui l'a égorgé. Je pensais avoir laissé le danger derrière moi. Mais aujourd'hui, je vis un nouveau type de péril qui me fait mal.

Le fait de perdre dans l'incendie un homme qui rêvait, comme moi, d'être arrivé à bon port pour vivre libre m'a profondément choqué. Aujourd'hui, une peur s'est installée en moi. Je n'ai pas les mots pour la décrire. Cet homme mort était un frère qu'on côtoyait, un voisin, une personne venue ici en Suisse dans l'espoir de vivre, tout simplement. Sa mort m'a montré que je n'ai pas de garanties d'être en sécurité. Deux semaines après sa mort, quelqu'un a oublié sa casserole avec de l'huile sur le feu. On a entendu l'alarme incendie. Tout le monde s'est mis à courir dans tous les sens. Ce jour-là, des gens terrifiés étaient prêts à sauter par les fenêtres.

Je ne suis plus la même personne qu'avant l'incendie. Je ne me sens pas à l'abri. La menace est réelle. La peur, nous la vivons chaque jour aux Tattes. Personne ne peut l'apaiser. Nous ne savons pas si demain un feu se déclarera dans un des bâtiments. On nous a raconté que plusieurs incendies similaires ont eu lieu par le passé. Un feu peut à nouveau se déclarer pendant que nous sommes là. Rien n'est sûr.

(...) Cette situation est un peu semblable à la période que j'ai passée dans la forêt, prêt à me battre 24 h sur 24 h. Je ne dormais pas afin d'éviter le risque d'être tué. Aujourd'hui, la vie aux Tattes n'est pas si éloignée, même si je ne risque pas de recevoir une balle. J'ai quitté mon pays pour sauver ma vie. Je pensais être arrivé dans un état de droit, et bénéficier du minimum, digne d'un homme libre. Mais ce n'est pas le cas. Quand je rentre au foyer, à l'entrée du bâtiment, je dois présenter mon papier [de l'OCPM\*]. Je le dépose à la réception. C'est comme entrer en prison. C'est comme mon enrôlement dans l'armée. C'est comme quand j'étais dans certaines zones de mon pays, où il fallait toujours montrer ses papiers d'identité.

À l'intérieur du foyer je ne suis pas content non plus, parce que je vis entouré de personnes qui ont perdu tout espoir, qui ont d'autres pratiques, qui prennent des produits dangereux, qui ne sont pas bien

dans leur peau, qui peuvent hurler la nuit. Tu entends tous les bruits du couloir et de la chambre d'à côté. C'est difficile de dormir. L'hygiène au foyer est tout aussi indigne de ce pays. C'est dur d'accepter cette vie, c'est dur d'accepter cette réalité.

À l'armée, c'était la même chose. Nous savions que nous pouvions mourir à chaque instant, l'heure suivante, le lendemain. Nous ne savions pas ce qui allait nous arriver. Il y avait une armée en face et il fallait rester concentré, regarder sans cesse en face de soi, ne pas faire de bruit. Ici, je ne sais pas s'il y aura un incendie, si quelqu'un commettra un crime ou si des bagarres éclateront. Je ne sais pas ce qui arrivera durant la nuit. Donc, les Tattes ne sont pas non plus un lieu sûr. À mon sens, ce n'est pas normal du tout d'être logé dans un endroit pareil.

Je ne suis plus le même qu'avant. Ma santé s'est dégradée et actuellement, je ne vais pas très bien. Mais malgré les problèmes au foyer et mes difficultés, j'essaie d'apporter quelque chose aux autres et de rester positif. Mener encore un combat dans la vie, c'est quelque chose que j'ai toujours eu en moi et que je poursuis, continuellement.

(...) Il y a des gens qui ont vécu l'incendie et qui sont aujourd'hui menacés de renvoi. Une personne a été brûlée au visage et d'autres ont été handicapées. Nous sommes terrifiés. Je trouve inhumain de vouloir les renvoyer. Je trouve cela injuste et inacceptable. J'aimerais que les Genevois et les citoyens suisses sachent que ces conditions sont indignes. J'ai l'impression qu'ils ne sont pas au courant de notre situation. Si j'avais la possibilité de toquer à chaque porte pour raconter cette histoire, et que les gens m'ouvraient, je leur raconterais ce que c'est de vivre dans un abri PCi\* ou dans un foyer comme celui-là. Et je leur raconterais d'où je viens. Je n'ai pas honte de mon histoire. Quand nous avons organisé un thé de Noël devant un des abris PCi\* genevois, les habitants du quartier disaient : « Ah, vous vivez ici ? » Ils n'en avaient aucune idée. Donc, j'aimerais que tout le monde soit au courant de ce que ça veut dire, vivre en étant oubliés. Nous sommes des enterrés vifs. Il faut tout faire pour que les gens soient informés. Ce n'est pas juste de mettre des gens fragiles dans un endroit pareil, de laisser leur santé se dégrader. Ce n'est pas digne de l'image de ce pays. Ce n'est pas normal de laisser des gens dans l'oubli à attendre.



Là, on est en train de détruire des personnes. Et je ne pense pas qu'un être humain puisse accepter d'être voisin de quelqu'un qui vit dans ces conditions.

Ma famille et mes proches au pays imaginent que pour moi, être en Suisse, c'est un peu comme être au paradis. La Suisse est un pays connu pour être riche et intéressant. Quand j'ai parlé de mes conditions de vie, ils ont dit: « Ah bon ? Tu es sûr, c'est comme ça en Suisse ? Mais attends, la Suisse, c'est quand même autre chose. Nous, nous avons d'autres images de la Suisse : un pays très riche, où il n'y a que des gens riches. » Pour eux, c'est impossible à concevoir. Ils ne croient pas du tout que la Suisse puisse réserver un accueil pareil. Parfois, j'ai regretté d'avoir parlé de cette réalité car pour eux, Genève est une ville qu'ils associent aux droits de l'homme, aux bureaux internationaux et à tout ce qui est lié à la paix. C'est comme si je mentais. Pour eux, la Suisse, c'est le paradis, alors je n'insiste pas trop. À Genève, « ville internationale », tout ceci est impossible. Ce n'est pas la peine d'insister.

WATA FÉVRIER 2015

## LA SUISSE LES A RENDUS MALADES

En 2013, quand je suis arrivé en Suisse, j'ai pris un train pour Vallorbe\* afin de demander l'asile. Je suis resté trois mois dans ce centre d'enregistrement, durant lesquels j'ai passé quatre auditions. Lors de la première, les fonctionnaires du SEM\* m'ont questionné sur comment j'étais entré en Europe et en Suisse - sur mon parcours, qui comme celui de tant d'autres, avait transité par la Libye et l'Italie. Après quelques semaines, lors du deuxième interrogatoire, j'ai dû aussi expliquer les raisons de ma venue en Suisse ; des questions compliquées pour moi.

Au troisième entretien, j'ai été longuement interrogé. Mais je ne me trouvais pas dans de bonnes dispositions pour répondre, parce que nous menions une vie vraiment dure à Vallorbe. Nous logions à beaucoup dans une seule pièce, ce qui rendait la cohabitation difficile. Nous devons respecter des horaires stricts et n'avions droit qu'à deux

sorties dans la journée. Une le matin jusqu'au repas de midi ; puis, nous pouvions ressortir jusqu'à 17 h. Si nous rentrions plus tard, nous passions la nuit dehors dans une petite maison conçue spécialement pour ça, à l'extérieur du bâtiment.

Je me souviens y avoir dormi après avoir été sanctionné. En effet, un soir, un de mes compatriotes est arrivé au centre pendant la période du ramadan, alors que nous jeûnions la journée. Les intendants n'ont pas voulu lui servir de repas car il n'était pas encore inscrit sur la liste. Ça nous a révoltés. Nous avons refusé de manger parce que ce garçon, qui avait le ventre vide depuis le matin, ne pouvait se joindre à nous. Les employés ont tenté de nous calmer : « Mangez et ensuite on lui apportera quelque chose ». « -Non, amenez la nourriture maintenant et on mangera tous ensemble ». « - Non, non, non. » S'en est suivi un échange un peu tendu entre eux et nous et ils ont fini par me jeter dehors jusqu'au lendemain.

J'ai passé mes quatre auditions à Vallorbe, à chaque fois en présence d'un traducteur, de deux fonctionnaires de l'immigration et d'un homme originaire d'Afrique, un spécialiste de l'asile qui intervenait une fois le demandeur sorti. À la suite à mon dernier interrogatoire, les autorités suisses m'ont refusé l'asile, m'attribuant toutefois un endroit où dormir à Genève.

#### PAPIER BLANC\*

Je me suis rendu à Bandol\*, à l'OCPM\*, où l'on m'a envoyé à Vernier, au foyer des Tattes\*. C'était la folie là-bas. Quatre personnes partageaient la même pièce, une chambre sale et étroite avec des lits tout petits, sans parler des toilettes vraiment immondes qui se trouvaient dans le corridor. Difficile de calculer le nombre exact d'habitants de ce foyer ; à chaque étage, il y avait six chambres des deux côtés du couloir, soit douze chambres comprenant quatre personnes chacune, pour seulement quatre toilettes et une cuisine ... ! À l'époque, aux Tattes, logeaient surtout les « négatifs », les « papiers blancs », et quelques permis B\*, des Gambiens, des Tunisiens, des Nigériens, des Algériens, des Guinéens. Les Érythréens sont arrivés plus tard.

Comme je n'avais pas le droit de travailler, j'ai dû vivre sans argent pendant une année. L'Hospice me donnait uniquement deux « bons » de 15.- tous les quinze jours. La première fois que je les ai reçus, je suis allé faire mes courses à la Migros de l'aéroport ; une histoire qui me fait rire aujourd'hui. J'ai rempli mon caddie de marchandises, autant que j'ai pu, ce qui valait certainement très cher. J'ai tout mis sur le tapis roulant, mais au moment de payer, la caissière m'a annoncé que les 30.- de bons ne suffisaient pas. Les gens derrière moi dans la queue me regardaient et j'ai eu honte.

Après un an passé aux Tattes, j'ai reçu 10.- par jour, soit 300.- par mois, la fameuse aide d'urgence\* attribuée aux « papiers blancs ». Je n'arrivais toujours pas à vivre avec cette somme parce qu'il fallait manger, acheter du crédit pour appeler sa famille, s'habiller, se procurer du savon pour se doucher et prendre soin de soi. En quelques jours, les 300.- étaient dépensés. On n'avait jamais assez à la fin du mois...

Les papiers blancs vivent comme ça, une catastrophe.

J'ai été convoqué à Berne en vue du renvoi. Un homme était là pour m'écouter et déterminer d'où je venais afin de pouvoir m'expulser. Comme je n'avais pas de passeport, ils m'ont fait venir quatre fois à Berne rencontrer des délégations de pays différents. À la fin du dernier entretien, j'ai dit « Merci ». Les fonctionnaires se sont exclamés : « - Ah, mais tu nous as dit que tu ne parlais pas français ! ». « - J'habite à Genève depuis combien d'années ? Quelle langue parlez-vous là-bas ? Si je ne savais même pas dire merci en français, je serais fou. Vous ne pouvez pas me juger sur un « merci ». Je suis parti et ne suis plus jamais retourné à Berne. Par la suite, ils ont décidé de m'attribuer un certain pays d'origine.

## FEU

Le pire qui me soit arrivé, c'est l'incendie des Tattes.

Le feu s'est déclaré le 16 novembre 2014 à minuit. Ce soir-là, j'avais rendez-vous avec un ami. Je sentais quelque chose de bizarre. Trois fois, je suis descendu dans la cour pour finalement rester au foyer car je craignais d'avoir un problème en chemin. Je suis remonté chez moi et j'ai vu John, celui qui s'est cassé la colonne vertébrale et qui partageait ma chambre. Je lui ai confié : « Je ne sais pas pourquoi aujourd'hui mon corps est lourd, je ressens quelque chose d'étrange. » Il a souri : « Tu recommences. Tu es un prophète. » Parce qu'une nuit, j'avais rêvé que la police viendrait le chercher au foyer. « Ils vont venir, mais ils te relâcheront ». Et ça s'était passé exactement comme je l'avais prédit... Depuis il m'appelait le prophète. « - Prophète, tu recommences. Que dit ton corps ? Va manger, prendre une douche et te coucher. » J'ai acquiescé et j'ai suivi ses conseils. Puis après avoir discuté un peu ensemble, nous - les trois occupants de la chambre - nous sommes endormis vers 23h.

Une heure plus tard, une alarme que je n'avais jamais entendue auparavant a retenti. J'ai ouvert la porte et j'ai vu une épaisse fumée noire dans le couloir. Alors j'ai réveillé mes compagnons de chambre. « - Vous avez entendu l'alarme ? Je ne sais pas ce qui se passe. Il y a beaucoup de fumée. » « Sortons ! » La chambre et le corridor avaient des portes spéciales, des portes de sécurité qui se ferment en cas d'incendie. Heureusement, j'ai pensé à prendre mes clefs. Et nous avons essayé de gagner le rez-de-chaussée depuis le troisième et dernier étage où nous logions. Nous nous tenions par la main avec mes deux colocataires. Nous sommes descendus en tâtonnant. Il n'y avait pas de lumière, nous ne voyions rien à cause du feu. Que de la fumée. J'étais devant. Nous touchions les murs pour parvenir à nous diriger. Une fois enfin arrivés en bas, suffoquant, nous avons trouvé la porte du rez-de-chaussée bloquée par un système pare-feu. Impossible de l'ouvrir, nous étions pris au piège.

Il y avait trois portes dans l'entrée de l'allée, la porte principale qui faisait face au Securitas\*. Plus deux autres portes, l'une à droite et l'autre à gauche du côté où nous vivions et qui s'était fermée lorsque l'incendie s'était déclaré. À droite en face de nous, les gens pouvaient sortir du bâtiment et circuler librement.

À l'autre bout du corridor, au rez-de-chaussée de notre aile, existait encore une autre issue, également inutilisable à ce moment-là à cause du feu. C'est là que le jeune Érythréen est mort. Je pense qu'il a suivi le même chemin que nous. Ayant trouvé la porte close, il a retraversé le couloir pour essayer d'atteindre cette sortie de secours à l'arrière, vers l'espace de jeu des enfants. Il a dû se tromper et il a pris les marches qui descendaient vers la buanderie et la salle de jeu. L'homme érythréen est mort là, en cherchant la sortie.

D'ailleurs, toutes les fenêtres du rez-de-chaussée avaient été volontairement condamnées pour éviter que des gens extérieurs au foyer ne viennent y dormir la nuit ...

Après avoir vainement tenté d'ouvrir la porte du rez-de-chaussée, nous avons décidé de remonter. Je n'arrivais plus à respirer à cause de la fumée. Mon ami m'a aidé en me tirant, je le tenais toujours d'une main et John de l'autre. Mais une fois revenus à notre étage, les accès étaient aussi bloqués. Grâce à ma clé, nous avons réussi à rentrer chez nous sans mourir asphyxiés. Maintenant, nous étions tous les trois dans la chambre. Je connaissais très bien les lieux, puisque je vivais depuis deux ans dans ce foyer. J'étais inquiet : « - il y a du gaz en bas au sous-sol, il y a beaucoup de tuyaux de gaz ». Nous avons discuté de comment échapper à l'incendie. Je ne voulais pas attendre : « - C'est dangereux. Si le feu descend, on va tous mourir dans une explosion. »

Quand les gens ont un problème à résoudre, ils trouvent généralement des solutions. Nous, par contre, dans l'urgence, nous avons complètement oublié qu'à cette période-là, un ouvrier travaillait sur une nacelle à notre étage, dont on aurait pu se servir pour descendre et sortir du bâtiment en feu. La nacelle était là, mais tout le monde criait et personne ne savait quoi faire.

J'ai réfléchi. Nous pouvions utiliser la literie. J'ai pris nos draps et les ai attachés ensemble pour former un genre de corde. J'ai dit à John d'attendre la corde pour descendre, mais il avait peur que ça explose. Beaucoup de ceux qui ont sauté n'ont pas vu le feu. Nous,

nous voyions les flammes depuis notre fenêtre car le feu était juste en dessous. Les flammes montaient. Et les pompiers n'arrivaient toujours pas.

Au tribunal, on nous a dit que les pompiers étaient arrivés à temps, que nous nous avions été trop pressés de sortir. C'est faux. En effet, nous avons pris un moment pour atteindre le rez-de-chaussée. Nous ne l'avons pas fait en courant puisque nous tâtions les murs pour avancer. Nous avons essayé d'ouvrir la porte du bas. Déjà plus de dix minutes s'étaient écoulées. Plus le temps de remonter. Ensuite, nous avons discuté. Enfin, il a fallu que j'attache les draps les uns aux autres. Pour concevoir ce plan dans la chambre, ça a duré un moment. Si les pompiers étaient arrivés en dix minutes, nous n'aurions pas eu tous ces problèmes. Ils ne sont pas intervenus à temps, ce sont les faits ! Le Securitas du bâtiment, un ancien pompier, a pensé qu'il pourrait éteindre le feu tout seul. Il a pris un extincteur et n'a pas immédiatement appelé les secours.

Je voulais donc que John parte en premier, j'aurais tenu la corde pour lui. Mon autre ami serait parti en deuxième et moi en dernier. C'était mon idée. Mais il ne voulait pas attendre. Il a sauté par la fenêtre avant que la corde ne soit prête, parce que nous voyions le feu. J'ai regardé en bas, John ne s'est pas relevé.

J'ai prié l'ami qui restait avec moi de descendre et il est arrivé à terre sain et sauf. Je me suis retrouvé seul dans la chambre. Personne pour me tenir les draps que j'ai accrochés au lit, sur la tête du lit en métal. J'avais attaché trois draps ensemble, je crois, qui n'atteignaient pas le sol. Après, il fallait sauter. J'ai replacé cette corde de fortune par la fenêtre. En bas, des gens avaient posé un matelas en dessous. Certains me criaient de sauter, d'autres de ne pas le faire. « Saute ! » « Non, non, non. » Je rigolais parce que c'était fou, un peu comme dans un film.

J'avais déjà les jambes dehors, quand j'ai vu un homme sri lankais qui voulait sortir par la fenêtre juste sous la mienne. Il n'avait rien pour l'aider à descendre et il a pris ma corde. Je lui ai crié de me donner encore un drap de sa chambre. Je l'ai ajouté à la corde et ainsi mon voisin du dessous a réussi à atteindre le sol sans aucun dommage. Le

drap reposait sur un bord coupant de la fenêtre. Un bord en métal très coupant. Par ailleurs, j'étais plus lourd que les autres. J'ai amorcé ma descente et après un étage seulement, le tissu était entaillé. J'ai su que je tomberais. Je me tenais entre deux fenêtres et n'avais nulle part où poser mes pieds quand le drap s'est entièrement déchiré. J'aurais dû m'écraser sur un banc en bas, mais j'ai pu me retourner vers le matelas et sauter dessus. J'ai réussi à tomber sur le matelas et ensuite j'ai rebondi sur le sol. Cela m'a sauvé, sinon aujourd'hui je serais peut-être mort ou paraplégique comme John. Quand il a sauté, il n'y avait pas encore de matelas. En effet, il était l'un des premiers et presque tous les habitants des Tattes se trouvaient à ce moment-là du côté de la cour, tandis que nous, nous étions du côté du parc.

#### ACHARNEMENT

Quand je suis tombé, j'ai perdu connaissance. Je ne me rappelle de rien, mais on m'a raconté que j'avais oublié l'incendie : « -Qu'est-ce qui se passe ici ? Pourquoi les gens crient-ils ? Est-ce que quelqu'un est mort ? » Je ne comprenais rien. J'ai questionné deux femmes pompiers : « -Pourquoi vous êtes là, vous et tous ces gens ? » J'ai eu une fracture au cou et je me suis cassé une côte. Depuis, j'ai toujours mal à l'intérieur du corps. Si je reste debout ou si je marche longtemps, je souffre de douleurs dans le dos. Après ma chute, j'étais très sale, plein de boue. J'ai été emmené à l'hôpital où les infirmières ne m'ont pas aidé à me nettoyer. J'ai dû me lever, prendre un linge et me laver tout seul.

Durant mon séjour à l'hôpital, personne de l'Hospice\* ni de l'État n'a appelé les victimes de l'incendie. Personne n'est venu nous voir. Ça se passe comme ça en Suisse. L'unique coup de fil que j'ai reçu provenait de la police qui m'enjoignait de me présenter tout de suite au poste. Je n'arrivais pas marcher, j'avais une minerve autour du cou, mon dos était bloqué. Je ne pouvais pas me déplacer dans ces conditions. « - Si tu ne viens pas, nous t'arrêterons à l'hôpital », m'ont-ils dit. Mon avocat m'a conseillé de m'y rendre accompagné. Au poste, les policiers m'ont posé beaucoup de questions. Ils ne m'ont pas tout de suite envoyé en prison parce que j'étais accidenté, mais ils ont préparé un mandat d'arrêt pour pouvoir m'incarcérer pour infraction

à la loi sur les étrangers. Par la suite, ils m'ont également envoyé une amende. J'ai dû aller à l'Office des poursuites expliquer que je n'avais pas d'argent puisque je n'avais pas le droit de travailler.

Après quatre jours d'hospitalisation, j'ai pu sortir. L'Hospice avait contacté l'hôpital pour qu'on me transmette l'adresse de mon nouveau « logement », sous terre. En effet, après l'incendie du foyer, les quarante-six victimes avaient été réparties dans deux bunkers\*. Je suis resté enterré deux jours, près de la frontière avec la France, vers Presinge je crois. J'étais malade. Je n'arrivais pas à dormir, ni même à respirer dans le bunker. C'était horrible. Nous étions nombreux dans la même pièce et nous n'avions pas d'air frais. Je n'ai pas tenu. Les Securitas ont appelé un médecin qui m'a examiné et fait immédiatement évacuer les lieux. Une ambulance m'a conduit une deuxième fois à l'hôpital. Quelques jours plus tard, j'allais mieux, mais n'avais pas d'endroit où vivre, le médecin ayant proscrit le logement en bunker pour moi à cause des séquelles de l'accident. Je ne pouvais pas dormir dehors, nous étions en novembre et il faisait froid... Alors j'ai appelé un ami sénégalais, lui ai exposé ma situation et demandé de m'héberger.

J'avais perdu presque toutes mes affaires dans l'incendie. Quand on a sauté, on a pris ce qu'on avait sur nous, c'est tout. On nous a proposé seulement 250.- de dédommagement. Mais mon colocataire, celui qui n'a pas eu de séquelles en s'échappant par la fenêtre, est retourné dans notre chambre aux Tattes. Grâce à lui, j'ai récupéré deux ou trois choses: mon téléphone, un peu d'argent et des habits. Cet ami est en prison aujourd'hui.

Si nous n'avons pas été pris en charge par les institutions après l'incendie, des gens sont venus nous manifester leur soutien aux Tattes, des avocats, des individus et Solidarité Tattes\*. C'est par le biais de ces personnes que j'ai contacté la LAVI\*. La LAVI m'a donné des coupons pour de nouveaux habits. De plus, ils ont payé pour que je sois suivi par un psychologue ; ils m'ont recommandé une femme très sympathique qui m'a énormément aidé, et son mari également. Quand j'étais en prison, elle m'envoyait de l'argent chaque semaine. Elle comprenait vraiment bien ma situation. En tant que psychologue, elle faisait son travail et trouvait que j'étais très jeune pour vivre ce



genre de choses. Et pour le reste, elle s'occupait de moi. Elle m'envoyait des messages, m'appelait, prenait des nouvelles de ma santé. Je la remercie beaucoup. Son mari aussi. La seule chose qu'ils n'ont pas pu faire est de me donner une possibilité de rester en Suisse ; sinon, ils ont accompli tout ce qui était en leur pouvoir.

Après ma deuxième hospitalisation, l'Hospice ne s'est donc pas soucié d'où je logeais, ni de savoir si j'étais mort ou vivant. Mon ami sénégalais est venu me chercher à l'hôpital et m'a accueilli chaleureusement dans son appartement. J'ai passé une semaine chez lui, avant que l'assistant social ne m'appelle : « Nous avons une chambre pour toi. » Je me sentais bien chez mon ami, mais comme je craignais de le déranger avec sa famille, je suis retourné aux Tattes avec d'autres victimes. Ils ne nous ont pas installés dans de vraies chambres, mais dans des bureaux au rez-de-chaussée du bâtiment C. Nous n'étions pas bien logés et chaque jour, les intendants prétendaient chercher mieux pour nous. J'en avais assez et ai revendiqué des chambres décentes. Ils m'ont d'abord proposé de retourner dans le bâtiment I, celui qui avait brûlé. Ça m'a révolté. Je ne supportais plus ce bâtiment, il m'était impossible d'imaginer vivre dans l'ancien logement où j'avais eu mon accident. « Est-ce que vous êtes fous ? », j'ai demandé. À ce moment-là, je me fichais des conséquences. Je me suis adressé au directeur : « Est-ce que vous, vous habiteriez là ? Si vous y allez, alors moi aussi, j'irai y vivre avec vous. » Cet homme vraiment antipathique nous parlait toujours très mal. Il m'a crié d'aller chercher un endroit où dormir. « Non, ai-je répondu, j'étais hébergé chez un ami et vous m'avez fait quitter sa maison avec une promesse de logement. Et maintenant, je devrais retourner dans le bâtiment de l'incendie ! Vous pouvez y aller, mais sans moi ! »

J'ai passé environ un mois au bâtiment C. Puis, ils m'ont finalement attribué une chambre où vivait un homme avec lequel je n'ai pas réussi à cohabiter. Je suis très soigné, je fais toujours attention à ce que je mange, aux habits que je porte, etc. Je ne rigole pas avec ça. Lui, il n'était pas propre du tout. Je suis allé chercher un assistant social que je connaissais, parce que je n'arrivais pas à dormir dans la même pièce que cet homme, à cause de l'odeur. Si je fermais les fenêtres, je ne pouvais pas respirer. Mais si je les ouvrais, j'avais trop froid et je ressentais aussi des douleurs dans le corps. Quand l'assistant est en-

tré dans la chambre, j'ai fermé la porte. Auparavant, j'avais fermé la fenêtre. Il n'est pas resté là plus d'une minute avant de s'exclamer : « Non non non, tu ne peux pas vivre ici ! Je vais te changer de chambre. »

Ils m'ont alors transféré au bâtiment K. Je n'ai pas eu d'autre choix que d'accepter d'être logé à l'étage même si depuis l'incendie, quand je m'approchais d'une fenêtre, j'avais l'impression d'être aspiré. J'étais très nerveux. La nuit, j'entendais des voix. Beaucoup de voix. Quelqu'un m'appelait depuis la fenêtre. Ma psychologue m'avait recommandé de ne surtout pas m'en approcher : « quand tu entends cette voix, ne bouge pas ; reste où tu es. » Elle avait prévenu le directeur des Tattes : « Vous devez faire très attention parce que cet homme a vécu l'incendie et que depuis sa chute, il est vraiment sous stress. » Comme je ne supportais plus ce qui se trouvait en hauteur, elle lui avait demandé de me loger au rez-de-chaussée. Mais je n'ai pas eu le choix et j'ai dû vivre au dernier étage.

Avec d'autres personnes qui ont subi l'incendie, nous nous sommes battus pour notre justice. Nous avons donné des interviews. De nombreux journalistes sont venus et ont écrit des articles. Nous avons fait beaucoup de choses. Pourtant, malgré ça aujourd'hui, nous restons sans réponse du tribunal. Nous n'avons reçu aucune nouvelle de la justice. Et la plupart des victimes de l'incendie ont été déportées ; y compris moi, qui vais l'être prochainement. Je pense qu'il y a une certaine logique : tout le monde doit être renvoyé pour pouvoir clore étouffer l'affaire. Quatre ans de procédure sans qu'un jugement soit rendu. L'affaire va se terminer ainsi.

Quelques accidentés ont obtenu des permis : un Érythréen qui s'est cassé la jambe a reçu un permis B, un Sri-lankais, un permis F\*. Les autres, rien. La plupart sont loin. John a un permis F et touche apparemment une rente misérable. Mais même si la Suisse lui donnait des millions, ça ne remplacerait pas sa colonne vertébrale. John a une famille, une femme et des enfants, dans son pays. Il n'a pas eu de chance. Le jour où j'avais rêvé que la police viendrait le chercher, ils ne l'avaient pas expulsé. Il dit parfois : « - j'aurais dû être renvoyé. Ce serait mieux. Regarde ma vie à présent ! » Tu imagines ?! Un être humain, c'est une colonne vertébrale. Vivre sans, c'est fou.

Moi, je me suis cassé des petits os qui tiennent ma colonne vertébrale. Mais j'ai eu de la chance, les médecins n'ont pas eu à opérer, j'ai dû rester tranquille et ça s'est remis en place. Aujourd'hui encore, j'ai perdu énormément de force à cause de la chute. Même si j'ai le cœur à l'ouvrage, la force a disparu. Pendant longtemps, je ne pouvais plus me pencher, je ne pouvais pas porter quelque chose de lourd. Tout mon corps est douleur, le dos surtout. Ça a changé ma manière de marcher. Avant je marchais droit, maintenant tout mon poids est sur un côté. J'ai fait de la physiothérapie, mais je souffre encore.

Aujourd'hui, malgré mes problèmes de santé, je dois partir.

#### PRISON ET MALADIES

Peu de temps après l'incendie, à cause de ma santé, mon statut a changé et j'ai obtenu un permis N, un permis provisoire suspendant mon renvoi. Je pouvais rester en Suisse pour recevoir des soins. Mais cela n'a pas empêché la justice de me condamner à trois mois de prison parce que j'avais été contrôlé plusieurs fois avant d'obtenir ce permis. « - Au troisième contrôle, tu risques la prison », m'avait expliqué un policier. « - Mais je n'ai rien fait ! » « - Oui, mais tu n'as pas le droit d'être là. »

La police est passée aux Tattes environ un mois après l'incendie. J'étais assis dehors, je prenais tranquillement le soleil dans la cour, là où il y a les jeux pour enfants. Ils sont arrivés, ont demandé mes papiers et m'ont embarqué. Au poste, ils ont lu dans le système que j'avais été condamné. Ils ne m'ont même pas laissé appeler mon avocat. Ils ont dit que je pourrais le faire depuis Champ-Dollon\*.

Ils m'ont donc conduit en prison où une vilaine policière m'a souhaité la bienvenue. « - Pourquoi tu dis ça ? C'est toi qui me mets dans la merde. » Là-bas, j'ai commencé à écrire des lettres. J'étais malade. Ils le savaient. On m'a donné de nouveaux médicaments. Les gardiens ne partaient pas avant d'avoir vérifié que je les aie avalés. Mais après, j'avais mal. Je leur ai demandé pourquoi je devais prendre ces médicaments qui m'occasionnaient des douleurs. Un ami m'a conseillé d'arrêter. Je buvais l'eau sans les avaler. Je me sentais faible à cause de ces médicaments. J'ai aussi vu l'équipe médicale, mais

personne ne me répondait quand je posais des questions. C'étaient peut-être des médicaments pour empêcher de se faire du mal, de se suicider.

J'ai été incarcéré trois mois à Champ-Dollon où j'ai vu plein de médecins qui ont finalement transféré mon dossier à l'hôpital. J'ai été opéré plus tard, après ma libération.

J'étais très fort psychologiquement, sinon je serai devenu fou ! Parce que d'abord j'ai vécu l'incendie, puis la prison, et en sortant je me suis retrouvé face à la même galère. Ma psychologue m'a dit : « - La plupart ne supporteraient pas ce que tu subis. Tu es fort. » Je lui ai répondu : « - Oui, je ne veux pas gâcher ma vie. Je suis encore jeune. J'ai beaucoup de choses à faire. » C'était très stressant. De nombreuses personnes deviennent folles en Suisse, à cause du système. Aux Tattes, par exemple, des personnes tellement frustrées. Certaines ne parlent plus, impossible de communiquer avec. Elles restent dans leurs pensées. Elles ne veulent plus se battre. Elles ont tant essayé. Le système les rend folles. Pas d'argent, pas de vrai logement, pas d'intimité. Il arrive que des personnes malades soient placées avec d'autres qui ne le sont pas. Le seul avantage est que ce type de cohabitant sera parfois absent car interné ou hospitalisé... Mais malheureusement, elles sont vraiment malades. La Suisse les a rendus malades.

Par exemple Ted, il ne te parle pas, ne te comprend plus. Si tu voyais des photos de lui avant, un gars totalement ok. Puis il est devenu papier blanc. Il s'est caché, il a eu peur. Comme le danger et stress étaient trop fort, il a commencé à avoir des problèmes de tension. Enfin, il a aussi été forcé de sauter par la fenêtre lors de l'incendie ; ils l'ont emmené à l'hôpital et il a perdu un rein. Sa main droite est quasi morte. Il n'est plus conscient, sous médicament pour le reste de sa vie.

Moi aussi d'ailleurs, je devrai prendre des médicaments toute ma vie. En effet, après mon accident, ils se sont rendu compte à l'hôpital que j'avais un problème de rein. Dans la chute, mon rein a cessé de fonctionner. Ils m'ont opéré et depuis je prends des médicaments. Je dois effectuer des contrôles annuels. Maintenant, la Suisse veut me renvoyer. Les autorités disent que ce traitement existe dans mon pays. Mais je connais bien mon pays car j'ai eu un problème de santé. Ils ne

l'ont pas ce traitement. J'ai même discuté avec un ami dont l'oncle est décédé à cause d'un problème de rein. Je sais ce qu'il en est dans mon pays.

#### GÂCHIS

En Suisse, c'est vraiment difficile pour les immigrants. Nous n'avons aucun droit. Je ne suis pas quelqu'un qui ne veut pas travailler. Je veux travailler, j'ai des compétences, j'ai du potentiel, mais il n'y a aucune possibilité pour nous. Un ami tunisien dit qu'ils nous mettent à la retraite avant l'âge.

Le problème, quand on ne nous accorde pas l'asile en Suisse, est l'horizon très limité qui nous échoit. Nous ne pouvons pas travailler. Nous ne pouvons pas aller à l'école ni suivre de formation, pas même des cours de français. Nous n'avons aucun droit à cause de notre statut, parce que nous sommes « papier blanc ». Nous restons sans rien pouvoir faire. À mes yeux, cette situation est réellement dangereuse. Dans ces conditions, les immigrés dépriment. Ils sont toujours limités alors qu'il y a des personnes très intelligentes, qui possèdent des compétences et des aptitudes.

Avant en Allemagne, on demandait aux requérants d'asile: « qu'est-ce que tu veux apprendre, tu veux devenir mécanicien, plombier ou autre chose ? » Ensuite, ça dépendait d'eux, de leurs choix. Ainsi, même si on ne leur donnait pas la chance de rester en Allemagne, ils apprenaient quelque chose. Ils étaient renvoyés, mais avec une formation, et pouvaient donc entreprendre quelque chose au pays en rentrant.

Ici, les autorités expulsent des gens qui veulent revenir parce qu'ils n'ont toujours pas de formation ni de travail. Ils sont vraiment déçus. À leur retour au pays, ils sont traités comme des parias. Alors qu'ils ont voyagé, ils reviennent sans rien, sans aucune connaissance. Ils habitent avec leur famille qui continue de les entretenir, c'est fou. La communauté ne l'accepte pas. Même sans argent, il leur faudrait au moins une formation pour aider au pays. De plus, ainsi ils pourraient raconter ce qu'il se passe en Europe. Mais s'ils rentrent sans

argent ni savoirs et essaient d'expliquer la réalité en Europe, personne ne les écoute. L'entourage se plaint : « vous êtes inutiles, ne nous racontez pas n'importe quoi ».

Au retour, la majorité des personnes déportées dépriment encore plus que lorsqu'elles vivaient en Europe. Elles deviennent agressives. J'ai grandi avec un ami qui est parti au Bahreïn, puis en Suède où il s'est marié. Un jour, il a perdu ses papiers et il a été renvoyé dans son pays. Quand il est rentré, il n'était pas tranquille. Il avait changé de mentalité et était devenu violent. Son cousin l'a poignardé par derrière et depuis mon ami est paralysé au bras et à la jambe. Tout ça parce que personne ne voulait entendre son histoire. Oui, ça se passe comme ça.

#### ILS VEULENT L'ARGENT, MAIS PAS LES GENS

Je pense qu'en Suisse particulièrement, rien ni personne ne peut arrêter l'immigration. Nous connaissons les faits, nous connaissons les causes. On migre pour des raisons économiques, pour des raisons politiques, ou en raison de catastrophes naturelles. Notre continent n'est pas pauvre, mais la majorité des gens sont pauvres car il y a tellement de corruption en Afrique. On sait que les pays pauvres rendent les pays riches encore plus riches. Les dirigeants de la plupart des pays pauvres amènent leur argent en Suisse et le laissent là. Tout le monde connaît l'existence des banques suisses. Si la Suisse veut arrêter l'immigration, il faut que face à cet argent, elle ne pense pas à son intérêt, qu'elle enquête pour savoir comment chaque dirigeant a obtenu cet argent. Comment est-il possible de gagner des millions en quelques années ? Cet argent doit retourner dans son pays d'origine. Cet argent, il faut le rendre pour construire des écoles, des hôpitaux, des industries.

Je pense que nous avons besoin que quelque chose soit entrepris dans le domaine de l'éducation, de la santé et de l'emploi. Si ces trois choses sont résolues, beaucoup d'entre nous ne viendront pas ici, car ce sont les plus grands problèmes que nous avons en Afrique. Et personne ne peut nier que l'argent entre en Suisse. Si l'argent peut entrer, alors on se dit : pourquoi pas nous ? Mais les autorités ne veulent pas de nous. Ils veulent l'argent, mais pas les gens.

Il y a beaucoup de ressources en Afrique, rien qu'au Ghana et en Côte d'Ivoire ; 60% du café provient de ces deux pays. Ce café vaut cher ici et les multinationales se font bien plus d'argent que les producteurs. Les diamants valent aussi très chers, mais d'où viennent-ils ? De Sierra Leone, de Libye, de Guinée Conakry et d'autres pays du continent. Va voir dans ces pays. Tu seras surpris. Il n'y a pas de bon système éducatif. Alors que les riches reçoivent des visas pour venir en Europe, aux États-Unis ou au Canada, les ambassades refusent d'en donner à des gens comme moi. J'ai essayé quatre fois d'obtenir un visa pour voyager sans succès. Ensuite, j'ai demandé un visa pour étudier au Canada. Les fonctionnaires m'ont expliqué : « -tout est en ordre, mais nous n'allons pas accepter ». Je ne sais pas pourquoi. Mes résultats scolaires étaient bons et j'avais les garanties des banques. Les USA répondent : « tu es intelligent, pourquoi voyager, reste ici et développe ton pays ». À l'époque, il n'y avait qu'une université chez moi. Pour étudier ou pour recevoir une bonne instruction, il faut quitter le pays mais les voies légales sont fermées...

Alors on prend un autre chemin, celui de l'asile par exemple.

Malheureusement quand ceux qui ont réussi à quitter leur pays arrivent ici plein d'espoir, tout est bloqué : pas le droit de rester, pas le droit d'apprendre le français, pas le droit d'aller à l'école, pas le droit de travailler, pas le droit de parler, pas le droit de sortir. Aucun droit. Les contrôles et la prison. Tellement de choses anormales ! Et cela affecte beaucoup ceux qui viennent en pensant pouvoir améliorer leur situation. Parmi les immigrants se trouvent des gens de talents, des gens très intelligents, qui ont besoin de formation ou de perfectionnement. Ils ne pourront peut-être pas tous recevoir de papiers, mais laissez-leur une occasion d'apprendre. Cela les aidera, même s'ils sont par la suite déportés. Avec ces savoir-faire, ils pourront tenter d'entreprendre quelque chose à leur retour au pays.

La seule chose que je peux dire à la Suisse, c'est : « Ouvrez les portes pour aux immigrants ! »

IBRAHIM, SEPTEMBRE 2018

## NOTE DES RECUEILLEUSES

Nous croyons à la résistance collective face au gouvernement de nos vies par l'État et l'économie capitaliste.

Une des formes de cette résistance passe par le recueil et la publication de témoignages. Une parole en lutte, une parole si peu donnée à celles et ceux les mieux placé.e.s pour raconter leurs vies et décrire les mécanismes d'oppression à l'œuvre. Cette brochure répond à la nécessité de diffuser ces discours, récits de parcours de vie ou prises de position.

Retranscrire ces témoignages passe nécessairement par une reconstruction subjective, qu'implique le fait de recueillir une parole et de passer de l'oral à l'écrit. Ces retranscriptions sont pour autant toujours le fruit d'un travail mené en commun entre les personnes qui racontent et celles qui reçoivent, traduisent et réécrivent.



## GLOSSAIRE

Acronymes, termes et institutions suisses mentionnés dans les témoignages de ce livre.

**Abris de la protection civile (abris Pci) ou « Bunkers » :** structure souterraine mise en place durant la guerre froide pour servir de refuge à la population suisse en cas de catastrophe, guerre ou situation d'urgence. Le logement sous-terre en abris PCi est régulièrement imposé à des requérant.e.s d'asile en Suisse. Lors des luttes contre cet hébergement forcé, l'expression « bunkers » a paru mieux appropriée que celle « d'abris ».

**Aide d'urgence :** « Les personnes frappées d'une décision de non-entrée de matière (NEM) ou de renvoi (« débouté-e-s ») perdent le droit de travailler et sont exclues de l'aide sociale, y compris lorsque leur besoin de protection n'est pas nié (NEM Dublin). Elles sont réduites à demander « l'aide d'urgence », octroyée en vertu de l'art. 12 de la Constitution fédérale. Cette aide consiste en une prestation de survie, remise la plupart du temps sous forme de bons ou en nature (barquettes de nourriture déjà préparées, etc.), rarement en espèces (environ 10 francs par jour, voire moins). Imposant un contrôle administratif intense, parfois quotidien, l'aide d'urgence est conçue comme un dispositif d'incitation au départ. » (asile.ch – glossaire de l'asile)

**Bandol :** voir OCPM.

**Bunkers :** voir Abris de la protection civile (abris Pci).

**CEP (anciennement CERA) :** voir Vallorbe.

**Champ-Dollon :** établissement pénitentiaire du canton de Genève.

**Curabilis:** établissement fermé genevois qui détient des personnes et leur propose ou leur administrent des traitements psychiatriques dans le cadre pénitentiaire.

**Débouté.e de l'asile :** désigne une personne à qui les autorités n'ont pas accordé l'asile après instruction de son dossier.

**Favra :** centre genevois de détention administrative.

**Foyer des Tattes:** structure d'hébergement qui a ouvert ses portes en 1987 pour y loger des saisonniers. En 1991, il est affecté aux requérant.e.s d'asile. A l'époque de l'incendie, c'est le plus grand foyer pour requérant.e.s d'asile de Genève. C'est un ensemble de bâtiments allant de A à K.

**Frambois :** centre genevois de détention administrative.

**Hospice général:** institution genevoise qui s'est vu attribuer la gestion des pauvres, d'abord par l'oligarchie puis progressivement par l'État. Dans ce cadre, elle est donc mandatée pour la gestion des requérant.e.s d'asile (logement, accès aux soins, aide financière, mesure d'insertion et d'intégration). L'État lui a imposé une distinction bien claire entre « l'aide » qu'elle peut apporter aux personnes relevant de l'asile (« Aide aux migrants »- AMIG) et celle qu'elle peut apporter au reste de la population genevoise.

**Le Centre de consultation LAVI (Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions) de Genève:** subventionné par les pouvoirs publics, sa mission est de répondre aux besoins immédiats des personnes victimes d'infraction pénale portant atteinte à leur intégrité (physique, sexuelle ou psychique).

**NEM:** désigne une décision de Non entrée en matière, c'est à dire un refus de l'État d'instruire une demande d'asile et par extension une personne ayant reçue une Non entrée en matière.

**OCPM (anciennement OCP) :** Office cantonal de la population et des migrations. Dans le cadre de son service « Asile et Départ », il traite les dossiers des personnes relevant de l'asile attribuées au canton de Genève et veille à l'exécution des décisions de renvoi. Aussi appelé Bandol en référence à l'arrêt de tram en face du bâtiment.

**ODM:** l'Office fédéral des migrations, devient le Secrétariat d'État aux migrations le 1er janvier 2015. Voir SEM.

**Papier blanc :** désigne la feuille de papier blanche données par les autorités de migrations à Genève aux personnes NEM ou déboutées de l'asile qui doivent quitter le territoire suisse comme seul document permettant de prouver leur identité. Toutes ne le font pas. Par extension, ces personnes deviennent elles-mêmes des papiers blancs.

**Permis B :** désigne le permis de séjour pour résident.e.s de longues durées (regroupement familial, travail, études, asile) et, par extension, une personne qui le détient.

**Permis C :** désigne le permis d'établissement autorisant l'établissement sur le territoire suisse et, par extension, une personne qui le détient.

**Permis F :** désigne l'admission provisoire et, par extension, une personne qui le détient.

**Permis N** : désigne le permis d'une personne demandant l'asile et, par extension, une personne en attente d'une décision qui le détient.

**Saisonniers** : ce statut, instauré au début des années 1930, prévoyait un séjour limité en Suisse pour ouvriers étrangers à la durée de la saison de travail.

**Securitas et Protectas** : personnes employées par une Société privée de surveillance ; gardiens, vigiles.

**SEM** : Le Secrétariat d'État aux migrations instruit et statue sur les demandes d'asile. Les personnes en exil en Suisse romande parlent « d'aller à Berne », capitale de la Suisse, lorsqu'elles sont convoquées par le SEM.

**Solidarité Tattes** : une association citoyenne genevoise qui se bat pour des conditions de vie dignes et pour un accueil inconditionnel des migrant.e.s.

**Vallorbe** : village dans le Jura suisse qui accueille l'un des Centres d'enregistrement pour requérant.e.s d'asile (CERA) où se rendent les personnes désirant demander l'asile en Suisse et où elles sont assigné.e.s au début de leur procédure. En 2006, l'État a rebaptisé les CERA en Centres d'enregistrement et de procédure (CEP).



